

Schéma directeur ACTION SOCIALE



Un schéma directeur action sociale, pourquoi ?

En complément du contrat pluriannuel de gestion signé avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, et en déclinaison des orientations nationales, la Carsat Pays de la Loire a souhaité se doter d'un schéma directeur action sociale pour la période 2018-2022.

Ce document, qui se veut synthétique et opérationnel, a pour objectifs de :

- rendre lisible notre positionnement, tant en interne qu'en externe,
- donner du sens à nos équipes en explicitant nos priorités,
- mieux communiquer sur notre action sociale auprès de nos partenaires.

Il est construit en quatre parties :

- l'Action Sociale Retraite de la Carsat,
- les principales caractéristiques du territoire des Pays de la Loire,
- les grands axes de notre politique 2018-2022,
- un calendrier prévisionnel des actions.



L'Action Sociale Retraite de la Carsat Pays de la Loire

Son champ d'intervention

L'action sociale de la Carsat s'adresse aux personnes retraitées autonomes (GIR 5-6).

Elle a pour but de prévenir la perte d'autonomie et de favoriser le bien vieillir, à travers 4 moyens d'action :

- Les informations et conseils pour bien vivre sa retraite (*site internet lassuranceretraite.fr et pourbienvieillir.fr, brochures *interrégimes*)*
- Les actions collectives de prévention, financées dans le cadre d'appels à projet. Ces actions peuvent porter sur la prévention, le renforcement du lien

social, le développement de nouveaux services ou de solutions innovantes dans le cadre de la silver économie

- Le dispositif d'aides personnalisées (*accompagnement à domicile, actions individuelles de prévention*), accessible sous conditions de ressources et en fonction de l'évaluation de la fragilité de la personne
- L'aide à l'adaptation de l'habitat afin de permettre aux personnes âgées de rester à domicile dans un cadre sécurisé.

Les orientations de la COG 2018-2022 signée entre l'État et la CNAV

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 signée avec l'État, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse s'engage à conduire une politique ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie.

Au cours de cette période, les Carsat devront notamment :

- Renforcer les synergies internes dans une logique de parcours du retraité ;
- Repérer et accompagner les retraités fragilisés pour mieux prévenir la perte d'autonomie ;
- Intensifier l'adaptation des logements individuels ;
- Concentrer les dépenses d'investissement en faveur des lieux de vie collectifs sur les territoires prioritaires ;

• Développer la logique de parcours autour du bien vieillir en lien avec les collectivités territoriales, les professionnels du secteur et les autres branches de la Sécurité sociale ;

- Accompagner de nouveaux publics et développer de nouvelles offres de prévention. Elles devront en particulier intégrer l'action sociale à destination des retraités "Travailleurs indépendants", dans le cadre des orientations nationales, afin de proposer aux travailleurs indépendants une offre de prévention garantissant une continuité et une qualité de service identique à celle des retraités du régime général.
- Poursuivre le renforcement du pilotage, notamment budgétaire, de la politique d'action sociale.

Le schéma directeur action sociale de la Carsat reprend et décline ces objectifs en tenant compte des spécificités de notre territoire.

Le territoire des Pays de la Loire

Caractéristiques de la population assurée

1. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ACTUELLE

Une proportion de personnes âgées de 60 ans et plus légèrement plus élevée qu'en France métropolitaine.

Fin 2017, les Pays de la Loire comptaient plus de 994 000 personnes âgées d'au moins 60 ans dont près de 360 000 personnes de 75 ans et plus sur une population totale d'environ 3 788 000 personnes.

Aujourd'hui, plus d'une personne sur quatre est donc âgée d'au moins 60 ans dans la région (26,2 % contre 25,8 % en France métropolitaine). Les seniors de 75 ans et plus représentent 9,5 % de la population totale régionale contre 9,3 % au niveau national.

À l'instar de la France métropolitaine, la tranche d'âge des 60-74 ans est largement majoritaire dans la région. Toutefois, son poids est un peu moins marqué qu'au niveau national (63,8 % des 60 ans et plus contre 64,2 %).

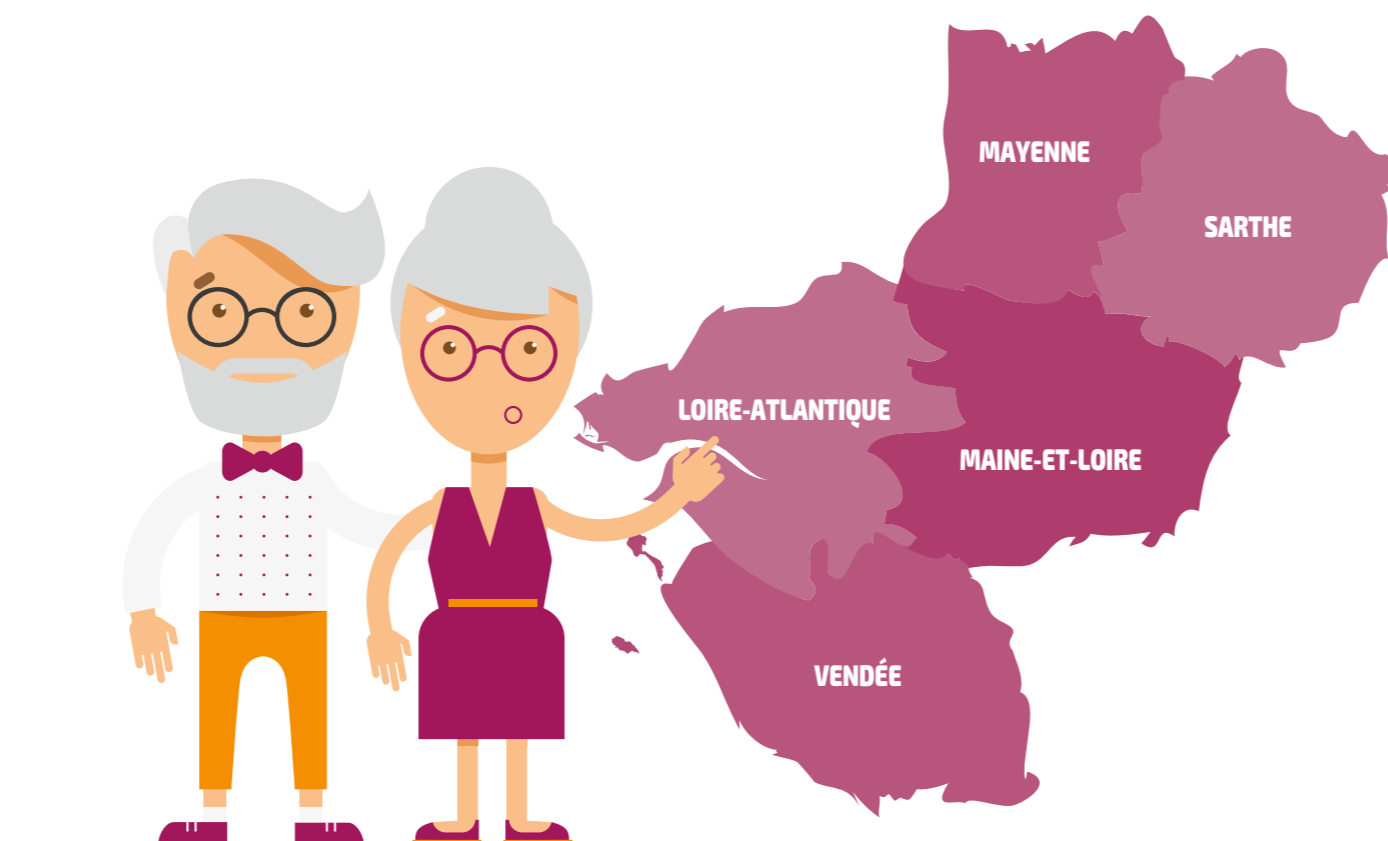
Une situation infrarégionale contrastée

Proportionnellement à sa population totale, la Loire-Atlantique héberge moins de personnes âgées que les autres départements de la région (22,8 % pour la tranche d'âge 60 ans et plus - 8,4 % pour celle des 75 ans et plus). À l'inverse, la Vendée affiche la part la plus importante de personnes âgées de 60 ans et plus (29 %). La Mayenne s'illustre sur la tranche d'âge des 75 ans et plus (11,1 %). En Mayenne, la répartition des personnes âgées de 60 ans et plus est particulièrement atypique (58,5 % de 60-74 ans et 41,5 % de 75 ans et plus).

2. PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Un vieillissement accentué de la population

Avec l'augmentation de la longévité, l'avancée en âge des générations du baby-boom et l'attractivité du littoral régional à l'âge de la retraite (Vendée et surtout l'île de Guérande), le vieillissement de la



population des Pays de la Loire va s'accroître dans les années à venir.

À l'horizon 2027, les projections démographiques de l'INSEE prévoient que le poids des 65 ans et plus dans la population atteindra près de 23 % (contre 18 % en 2012) au niveau régional. Il représenterait 27 % en Vendée mais aussi près de 25 % en Mayenne et en Sarthe.

Avec une croissance annuelle d'un peu moins de 3 % sur la période 2012-2027, la région devrait compter plus de 900 000 personnes dans cette tranche d'âge en 2027 contre 645 000 en 2012.

3. MODE DE VIE ET HABITAT

Jusqu'à l'âge de 90 ans, les ligériens vivent très majoritairement à domicile

93 % des personnes âgées de 65 ans et plus résident en logement ordinaire, c'est-à-dire en dehors d'une communauté (maisons de retraite et Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes - EHPAD).

Environ deux tiers d'entre elles vivent en couple. Les personnes vivant seules chez elles sont le plus souvent âgées de plus de 80 ans.

80 % des ligériens âgés de 65 ans¹ et plus sont propriétaires de leur résidence principale.

Dans la région, 11 % des personnes de 75 ans et plus vivent en maison de retraite ou en EHPAD. Ce taux, parmi les plus élevés des régions de France métropolitaine, s'explique notamment par une offre d'hébergement permanent importante.

4. REVENUS

Données nationales

La plupart des personnes âgées bénéficient des pensions de retraite issues de plusieurs régimes obligatoires (de base et complémentaires). La pension moyenne de droit direct (tous régimes obligatoires confondus) s'établit à 1 389 € bruts mensuels. Celle des femmes est inférieure de 39,2 % en moyenne à celle des hommes. Si on ajoute les droits dérivés, l'écart de pension se réduit à 25,1 %.

Sachant que certaines personnes sont polypensionnées et dépendent donc de plusieurs régimes, les retraités des régimes de base français sont 80 % à percevoir une retraite du régime général des salariés du privé (CNAV), 23 % de la MSA (salariés et non-salariés) et 12 % de la Sécurité sociale des indépendants.

Données régionales

Au 31 décembre 2018, plus de 799 600 retraités résidant en Pays de la Loire (dont 2 % de bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse) percevaient un paiement au titre du régime général.

L'âge moyen d'attribution de la pension était de 62 ans pour la pension de droit direct et 73,8 ans pour la pension de droit dérivé.

Le montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général s'élevait à 714 € (Mayenne : 667 € - Loire-Atlantique : 733 €).

Une pauvreté nettement moins marquée en Pays de la Loire qu'en France métropolitaine, particulièrement chez les jeunes retraités

En Pays de la Loire, le taux de pauvreté² selon l'âge du référent fiscal est plus bas chez les 60-74 ans (6 % contre 9,5 % en France métropolitaine) que chez les 75 ans et plus (7,1 % contre 8,6 % en France métropolitaine).

La proportion de personnes âgées de 60 à 74 ans dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté est plus faible en Vendée (5,5 %) et en Loire-Atlantique (5,8 %) et plus élevée en Mayenne et en Sarthe (6,6 %). Celle des personnes âgées de 75 ans et plus est plus basse en Sarthe (6,1 %) et plus haute en Vendée (8,5 %) et en Mayenne (8,3 %).

5. DÉPENDANCE

La population des personnes âgées dépendantes est plus large que celle des seuls bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En effet, certaines personnes, bien qu'éligibles, ne demandent pas à en bénéficier.

Toutefois, la majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. Au niveau national, seuls 8 % des plus de 60 ans et 20 % des plus de 85 ans sont dépendants. L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans. Les deux tiers des personnes âgées dépendantes sont des femmes et la vie à domicile est largement majoritaire.

Une étude publiée en 2012 par l'INSEE et l'ARS Pays de la Loire évaluait le nombre de personnes en situation de dépendance dans la région à environ 100 000 en 2030. La Loire-Atlantique et la Vendée seraient les départements les plus confrontés à la montée

de la dépendance. Les territoires côtiers, à l'exception de Saint Nazaire, connaîtraient notamment une croissance de la dépendance plus forte que l'ensemble de la région.

6. APPROCHE TERRITORIALE DE LA FRAGILITÉ (SOURCE : ATLAS NATIONAL DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ, SIG INTERRÉGIMES)

Afin de repérer les risques de fragilité des seniors de 55 ans et plus (précarité financière, isolement, accès aux droits et aux soins), le régime général de la Sécurité sociale (Assurance Retraite et Assurance Maladie) s'est doté d'un Observatoire des situations de fragilité élargi à l'interrégimes (MSA salariés et RSI).

Cette démarche a permis de construire plusieurs indicateurs et notamment de mesurer la fragilité socio-économique des seniors d'un territoire, à partir de trois critères :

- l'âge (seniors de plus de 55 ans),
- le bénéfice ou non d'une pension de réversion (facteur d'isolement social : veuvage),
- l'exonération ou non de la CSG (facteur économique : minima vieillesse).

Plus le score moyen d'un territoire est élevé, plus sa fragilité est importante.

Globalement, les Pays de la Loire ne figurent pas parmi les régions les plus fragiles (score de fragilité en 2017 : 3,25 contre 3,42 en France métropolitaine).

Les scores de fragilité des départements s'échelonnent de 3,22 pour la Vendée à 3,30 pour le Maine et Loire.

Toutefois, à une échelle infra départementale, on repère des scores de fragilité supérieurs à la moyenne nationale dans tous les départements.

Les dix cantons les plus fragilisés de la région se répartissent comme suit :

- Loire-Atlantique : Guémené-Penfao (3,70), Châteaubriant (3,67) et Saint Nazaire (3,56),
- Maine et Loire : Longué-Jumelles (3,56), Angers (3,67), Segré et Saumur (3,61),
- Mayenne : Château-Gontier (3,67),
- Sarthe : Château-du-Loir (3,58),
- Vendée : La Chataigneraie (3,63).

Les principaux partenaires de la Carsat

LES RÉGIMES DE RETRAITE DE BASE

Depuis plusieurs années, l'Assurance Retraite du régime général, la MSA et la Sécurité sociale des Indépendants se sont rapprochées afin de promouvoir une politique commune de prévention de la perte d'autonomie de leurs ressortissants retraités.

Cela se traduit par des échanges réguliers sur les politiques, par des partenariats communs, et par l'organisation par le biais de l'ASEPT (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires, portée par la MSA) d'ateliers de prévention accessibles à l'ensemble des retraités.

LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

La complémentarité entre Carsat et Conseils Départementaux est un élément structurant de notre action sociale.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement a consacré le rôle des caisses de retraite de base dans la prévention de la perte d'autonomie, les Conseils Départementaux conservant la responsabilité de la coordination sur ce sujet.

Afin de relever le défi du bien vieillir au plus près des réalités territoriales, cette même loi a instauré une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque département, sous la présidence du Conseil départemental.

Chaque année, un programme coordonné de financement des actions de prévention est adopté par les membres de la conférence sur la base des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental et d'un recensement des initiatives locales.

La Carsat est membre de droit de la Conférence au titre du Bloc 1. Dans chaque département de la région, la Carsat Pays de la Loire participe activement aux travaux de la conférence des financeurs et de ses comités techniques.



LES STRUCTURES CONVENTIONNÉES

Pour la mise en œuvre de ses aides individuelles d'action sociale, la Carsat s'appuie sur des structures évaluatrices. Lorsqu'un retraité sollicite une aide, la Carsat, après vérification des conditions administratives, commande auprès de ces structures une évaluation, pour mesurer la fragilité et identifier les besoins de la personne.

Une fois le plan d'aide validé, le retraité s'adresse pour sa mise en œuvre à des services d'aide à domicile. Pour cela, la Carsat conventionne avec des structures sur l'ensemble de la région.

Lorsque la demande porte sur une adaptation de l'habitat, la Carsat sollicite en complément un prestataire habitat qui analyse le besoin, fait des préconisations de travaux et accompagne le retraité dans le montage financier et dans la réalisation des travaux.

LES PORTEURS DE PROJETS

Pour la réalisation des actions qu'elle promeut, la Carsat s'appuie sur une grande diversité d'acteurs : collectivités territoriales, associations, centres sociaux, CLIC, entreprises...

La Carsat sélectionne les porteurs de ces actions à travers deux appels à projet annuels :

- Un appel à projet portant sur la réalisation d'actions collectives de prévention,
- Un appel à projet concernant la construction ou l'aménagement de lieux de vie collectifs.



Les grands axes de notre politique d'action sociale

Dans le cadre des orientations nationales, la Carsat souhaite mettre l'accent sur les champs pour lesquels elle a une légitimité particulière à intervenir :

- soit parce que ces champs ne sont pas ou insuffisamment pris en charge par les autres partenaires ;
- soit parce que la Carsat possède une expertise ou un positionnement spécifique, du fait notamment de sa dimension régionale, des données dont elle

dispose, et de son caractère d'organisme multi-branches au sein de la Sécurité sociale ;

- soit parce que les actions nécessitent un investissement important et qu'une intervention coordonnée avec les autres partenaires peut déclencher un effet de levier.

Cette grille de lecture permet de dégager **6 axes prioritaires**.

Axe 1

Renforcer la prévention en proposant une approche plus individualisée et adaptée

Déployer le dispositif OSCAR

L'Offre de Service Coordonnée de l'Assurance Retraite (OSCAR) est la nouvelle offre individuelle d'action sociale qui sera déployée progressivement de 2020 à 2022.

Cette offre est construite autour de deux familles de prestations : l'aide à la vie quotidienne (*nombre d'heures en fonction du degré de fragilité, barème de participation en fonction des ressources*) et le forfait prévention pris en charge à 100 % par la Carsat.

Pour faciliter la mise en place et la coordination des interventions, un prestataire d'aide à domicile devient prestataire pivot et perçoit à ce titre un forfait de coordination.

Pour déployer ce dispositif et lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs, la Carsat s'attachera à diversifier l'offre, notamment à travers le forfait prévention (*ex : accompagnement individuel au numérique en plus des ateliers collectifs, accompagnement psychologique, aide administrative, aide à la mobilité, renforcement des capacités à faire de la personne...*) et le soutien pour l'acquisition d'aides techniques qui peuvent être un véritable levier pour favoriser l'autonomie des personnes.

Il s'agit en particulier de mieux articuler les différentes prestations, en définissant en fonction des besoins de la personne âgée des formules combinant aides techniques, interventions individuelles et participation à des ateliers collectifs.

Pour permettre à tous d'accéder aux prestations, la Carsat cherche à favoriser une couverture suffisante du territoire par les prestataires d'aide à domicile conventionnés.

Ce dispositif ambitieux nécessitera un accompagnement renforcé des évaluateurs et des structures d'aide à domicile pour leur faciliter l'appropriation. C'est ainsi qu'il pourra pleinement atteindre son objectif principal : placer la logique de prévention au cœur des aides individuelles.

Adapter les aides temporaires

En fonction des résultats des expérimentations

conduites en lien avec la CNAV dans plusieurs régions, la Carsat adaptera son offre d'aides temporaires (*Aide au retour à domicile après hospitalisation, Aide aux retraités en situation de rupture*), en veillant à favoriser une approche inter-branches et interrégimes de sécurité sociale.

Contribuer aux parcours attentionnés en lien avec la Retraite et le Service social

Les différents services de la Carsat ont d'ores et déjà mis en place un système de signalements en interne pour faciliter le traitement des situations de fragilité. À partir de 2019, l'objectif sera de renforcer cette coordination en construisant des parcours attentionnés pour les personnes présentant une fragilité sociale ou liée à une problème de santé, dans le cadre du passage à la retraite ou de la demande de pension de réversion.

Construire une offre adaptée aux jeunes retraités en segmentant en fonction des besoins des différents publics

Pour les assurés en situation de fragilité sociale ou de santé, les questions de prévention sont souvent éloignées des préoccupations quotidiennes, alors même que les risques de perte d'autonomie sont élevés. Pour toucher ces publics, il sera important de développer le repérage, par les signalements des partenaires et par le requêtage dans nos bases de données. Le point d'entrée devra être en lien avec leurs priorités, notamment sur le volet financier (*ex : proposer d'aider à réduire la facture énergétique par l'aménagement de l'habitat*), en veillant à garantir une relation humaine individualisée et attentionnée. L'orientation vers des actions collectives pourra venir dans un 2^{ème} temps, en valorisant les compétences de ces personnes

Pour les assurés peu fragiles, il est nécessaire de repenser les messages de prévention pour qu'ils soient perçus positivement. Ces retraités sont aussi une ressource sur laquelle la Carsat pourra s'appuyer pour témoigner auprès d'autres retraités, voire les accompagner (*ex : tutorat sur l'utilisation des outils numériques, bénévolat associatif*).



Axe 2

Permettre de bien vieillir à domicile

Le fait de pouvoir rester à son domicile le plus longtemps possible est spontanément cité par les retraités comme un des éléments majeurs du bien vieillir. La Carsat poursuit son action en faveur de l'adaptation des logements individuels.

En complément, elle développe une nouvelle offre à destination des bailleurs sociaux. Cette offre vise, au-delà de la simple adaptation des logements, le repérage des retraités fragilisés, l'intégration dans la vie du quartier et l'orientation vers les dispositifs de prévention.

La Carsat soutiendra également l'émergence de nouvelles formes d'habitat (*habitats regroupés innovants, colocation, mise à disposition de logements en échange de services...*).

L'implication active de la Carsat sur ces thématiques se manifeste par la contribution à la réflexion stratégique de la branche Retraite sur le sujet. Ainsi, la Carsat co-pilote avec la CNAV le groupe de travail chargé de la définition de la politique de la branche en matière d'habitat social et de lieux de vie collectifs.

Axe 3

Développer le lien social

Accompagner les centres sociaux dans la prise en compte des enjeux du vieillissement

La Carsat finance de nombreuses actions destinées à favoriser le maintien du lien social et les relations intergénérationnelles, notamment développées par les centres sociaux et les associations locales.

Le lien social étant un facteur essentiel de prévention, la Carsat souhaite renforcer, généraliser et professionnaliser les actions autour de cette thématique.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche d'accompagnement des centres sociaux et espaces de vie sociale pour les aider à prendre en compte les enjeux du vieillissement et à adapter leur projet et leur fonctionnement à ces enjeux. Le travail engagé en 2018 sur la Loire-Atlantique avec la MSA et la CAF dans le cadre du Schéma Départemental Animation de la vie sociale va se poursuivre avec l'appui du Gérotopôle, notamment pour construire un module de formation sur le sujet.

La Carsat a également pour objectif, à travers l'animation du réseau, de favoriser les échanges de pratiques entre professionnels autour de ces questions.

La démarche s'élargit à l'ensemble des départements de la région. La Carsat a engagé des échanges avec l'Union Régionale des Centres Sociaux pour en faciliter le portage.

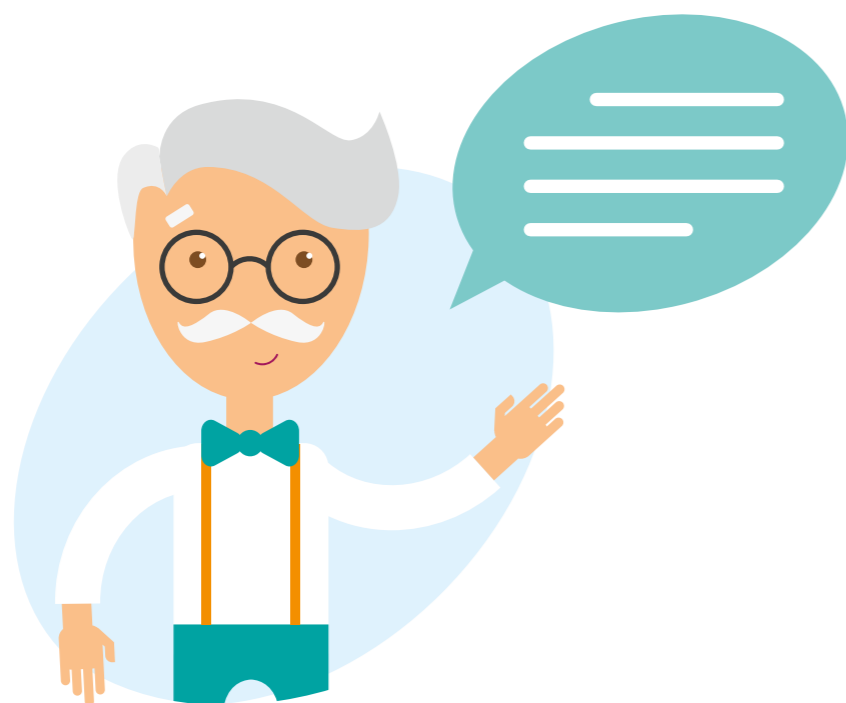
Renforcer les actions autour de l'inclusion numérique

Les différents services de la Carsat travaillent à la construction d'une stratégie globale sur l'inclusion numérique, intégrant tant la dimension d'accès aux droits que celle de maintien du lien social.

Pour l'action sociale, cette stratégie se déclinera à la fois à travers les parcours individuels proposés aux assurés (*accompagnement à l'utilisation des outils numériques avec séances individuelles et /ou collectives*) et dans les appels à projet relatifs aux actions collectives de prévention.

Travailler sur la question de la mobilité des personnes âgées

La question de la mobilité est centrale notamment en zone rurale. La Carsat lancera un groupe de travail sur le sujet avec l'appui du Gérotopôle pour définir les actions pertinentes et les mettre en œuvre.



Axe 4

Soutenir les aidants

De nombreux retraités se retrouvent en position d'aidant d'un proche. Cette situation peut les fragiliser et avoir des conséquences importantes sur leur santé. La Carsat s'engage donc pour apporter des réponses adaptées aux besoins et difficultés des aidants non professionnels.

Cela implique tout d'abord de travailler sur le repérage des aidants, par des actions de communication, des signalements de nos partenaires et du requêtage dans nos bases de données. Le statut de l'aidant est également un enjeu pour favoriser sa reconnaissance.

Il sera ensuite fondamental de mener un travail d'écoute des besoins des aidants à travers la constitution des groupes d'usagers pour construire et tester une offre adaptée.

Concernant les dispositifs de répit, la Carsat souhaite analyser l'existant et favoriser le développement de dispositifs souples et faciles à mobiliser, ainsi que les expérimentations de répit à domicile type baluchonnage.

Nous soutiendrons également les lieux d'échanges conviviaux entre aidants pour rompre l'isolement, et la formation des aidants, pour développer les connaissances sur la maladie de l'aidé, donner des conseils sur l'attitude au quotidien, aider à préserver et favoriser l'autonomie de l'aidé.

Enfin, nous souhaiterions expérimenter un plan d'aide personnalisé "aidant", ouvert en tenant compte de l'ensemble des fragilités (*et pas seulement de la fragilité financière*). Ce plan pourrait inclure de l'aide administrative, des activités de bien être, du soutien psychologique, de la médiation familiale, du répit...

Axe 5

Soutenir l'innovation au service du bien vieillir

La branche Retraite est fortement engagée sur l'innovation en faveur de la prévention. Il s'agit pour les Carsat et la CNAV de favoriser l'émergence d'aides techniques et d'innovations organisationnelles susceptibles d'améliorer le quotidien des personnes âgées. L'enjeu est également de renforcer l'expertise de la branche sur la connaissance des assurés et de faciliter les interactions avec la recherche autour du vieillissement et des technologies innovantes.

La Carsat Pays de la Loire s'inscrit dans cette démarche : elle cherche à soutenir et impulser des projets innovants permettant notamment de lutter contre l'isolement, mieux adapter les logements à l'avancée en âge, faciliter la prévention à domicile et accompagner les personnes retraitées fragiles. Les innovations présentées devront rendre plus efficace l'intervention humaine des professionnels ou des aidants familiaux, sans pour autant s'y substituer.

Dans l'analyse des projets, nous valoriserons l'amélioration de la vie quotidienne, mais aussi les outils permettant de proposer une ouverture culturelle, des activités plus variées et plus souples, adaptées à la demande. Des solutions innovantes peuvent également être imaginées pour faciliter la mobilité (*solutions de déplacement ou permettant d'aller au domicile*).

Nous souhaitons que les innovations intègrent une réflexion sur la dimension humaine et la valorisation des métiers de l'aide à la personne. L'innovation doit permettre de libérer du temps pour la relation et non conduire à une déshumanisation. Les produits et services doivent être accessibles financièrement et prendre en compte les questions écologiques. L'association des usagers dans leur conception sera également une dimension essentielle pour sélectionner les projets que nous soutiendrons.

En accord avec ses valeurs, la Carsat veillera également à préserver la liberté et l'autonomie des



personnes âgées et à valoriser leurs potentialités. Des innovations qui viendraient remettre en cause ces principes ne pourraient en aucun cas bénéficier d'un financement.

Pour renforcer son expertise sur les questions liées au vieillissement, la Carsat a conclu en 2018 une convention pluriannuelle avec le Gérontopôle Pays de la Loire. Cette convention permet à la Carsat de s'appuyer sur les compétences du Gérontopôle pour repérer les projets innovants et analyser les dossiers qui lui sont soumis. Elle prévoit également des conférences et des actions de formation à destination des collaborateurs et des administrateurs de la Carsat.

À terme, la Carsat cherchera également à créer des liens avec les universités et laboratoires de la région, ainsi qu'avec les structures de soutien à la création d'entreprise, pour avoir une vision prospective des besoins futurs et des projets émergents.

Cette ouverture sur l'innovation en externe vient alimenter la démarche d'innovation conduite en interne. Pour ses propres offres de service, la Carsat expérimente des méthodes type "design thinking" pour se mettre réellement à l'écoute des attentes et des ressentis de ses usagers.

Axe 6

Faciliter les démarches et renforcer l'efficacité du système

La multiplicité des acteurs intervenant dans le champ du vieillissement est source de complexité pour les usagers et de moindre efficacité. La Carsat cherche des leviers de simplification et d'amélioration à travers différentes actions :

Renforcer la coordination avec les Conseils départementaux pour garantir la cohérence des politiques et faciliter les parcours des usagers

Nous proposons aux Conseils Départementaux de signer des conventions de reconnaissance mutuelle des évaluations, afin d'éviter la multiplication des intervenants pour les personnes âgées et de rendre plus efficace l'utilisation des fonds publics. Ces conventions peuvent également prévoir des échanges de données pour améliorer nos processus et éviter les indus.

Nous poursuivons notre engagement et renforçons notre positionnement et celui des caisses de retraite en interrégimes au sein des Conférences des financeurs.

Nous souhaitons également travailler en commun sur l'évaluation des actions et des structures

Améliorer la connaissance des dispositifs proposés par les caisses de retraite complémentaires

Cette meilleure connaissance permettra de mieux articuler nos actions et d'avoir une communication plus efficace à destination des retraités.

Animer des réseaux régionaux afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et renforcer la qualité des interventions

La Carsat a engagé une démarche d'animation du réseau des évaluateurs. Il s'agit, à travers la diffusion d'informations régulières mais aussi par les échanges de pratiques, de rechercher une amélioration continue dans la qualité de cette prestation essentielle.

Nous souhaitons créer sur le même principe une animation du réseau des structures d'aide à domicile. Cette animation visera notamment, par une action concertée entre les différents services de la Carsat, à prévenir les risques tant pour les personnes âgées

que pour les aidants familiaux et professionnels.

Le projet fera le lien entre structure évaluatrice et structure intervenante, renforcera la qualité de la prise en charge et la santé au travail des intervenants. Il s'inscrit dans une volonté de faire évoluer le modèle économique de l'aide à domicile en diversifiant l'activité vers des actions de prévention à destination des salariés, des personnes âgées et des aidants familiaux. L'association des Conseils départementaux à la démarche sera un levier essentiel.

Renforcer le contrôle externe des structures

La Carsat met en place des dispositifs de supervision et de contrôle permettant de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et de la maîtrise des processus de gestion des aides individuelles et collectives.

Les résultats des contrôles viennent alimenter la démarche d'amélioration continue tant en interne qu'en externe. La dimension de conseil auprès de nos partenaires joue un rôle essentiel dans cette démarche.

Construire une démarche d'évaluation structurée de l'impact des projets financés

Au-delà de l'évaluation quantitative et du bilan qualitatif d'ores et déjà demandés pour les projets financés, la Carsat cherchera à construire avec l'appui du Gérontopôle une méthodologie d'évaluation de l'impact des actions. Il s'agit d'identifier dans quelle mesure les actions conduites ont conduit à améliorer la qualité de vie et à préserver l'autonomie des retraités.

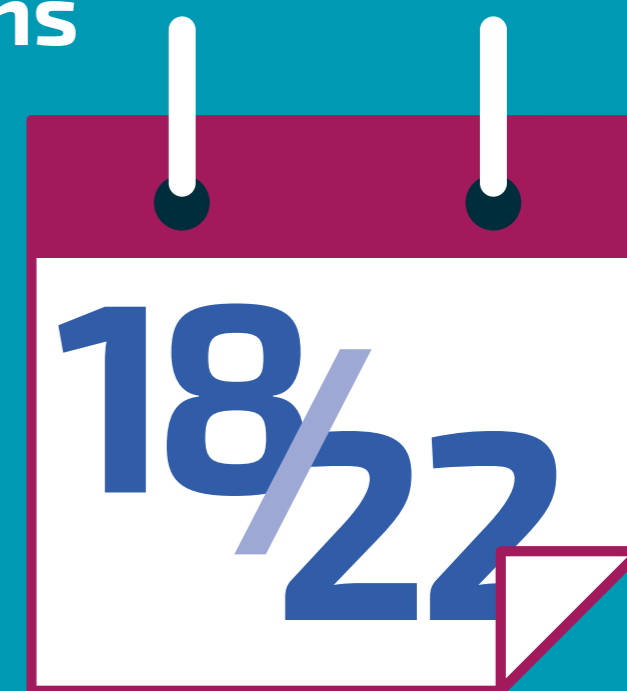
Pour cela, la Carsat s'appuiera notamment sur les outils construits par la MSA pour les actions collectives de prévention portées en interrégimes.

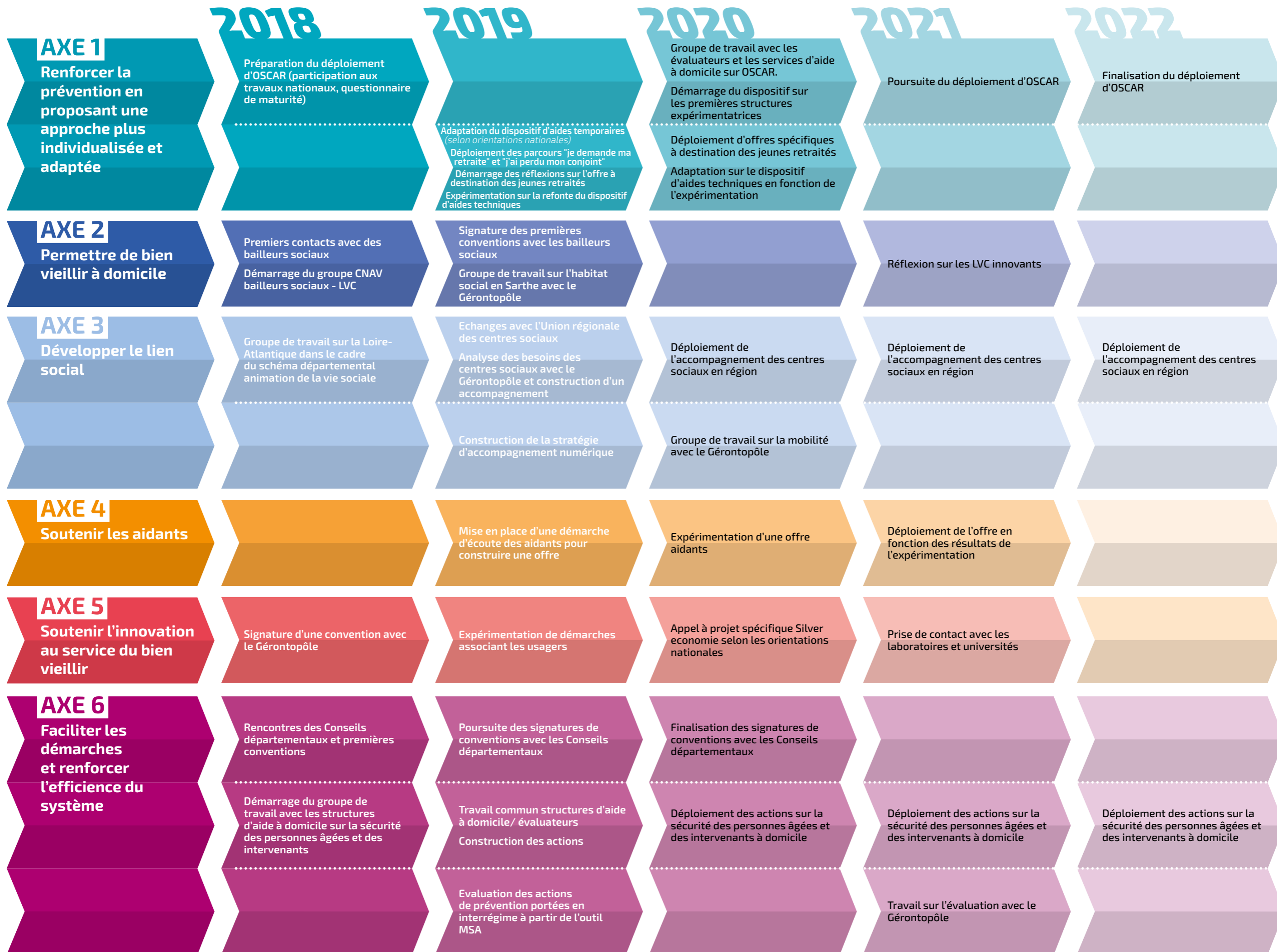
Renforcer le pilotage budgétaire afin d'optimiser l'utilisation de nos ressources

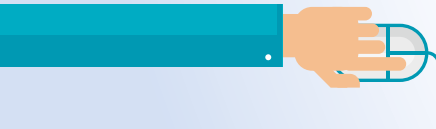
Compte tenu de l'importance des besoins et de la multiplicité des champs à couvrir, la Carsat orientera le pilotage budgétaire dans le sens de l'optimisation des ressources en fonction des priorités. Elle développera les analyses prospectives sur la population des bénéficiaires potentiels des aides individuelles afin de mieux piloter les dépenses.



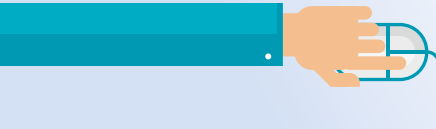
Calendrier prévisionnel des actions







carsat-pl.fr



lassuranceretraite.fr